



TARIFICATION - SAISON 2023 / 2024

CSME Karaté
Téléphone : 06 60 12 43 85 / 06 85 13 09 97
Courriel : csmekarate@gmail.com

Activité	Né(e)s en :	Age en 2023 :	Cotisation Club (y compris la licence de 37€)
ENFANTS & JEUNES			
Activité unique :			
Karaté	2018 et 2019	4 à 5 ans	153 €
	2016 et 2017	6 à 7 ans	180 €
	2012 à 2015	8 à 11 ans	250 €
	2009 à 2011	12 à 14 ans	270 €
Karaté Défense Training (KDT)	2010 et 2011	12 à 13 ans	270 €
Activité multiple Ados :			
Karaté Défense Training (KDT) + Karaté	2009 à 2011	12 à 14 ans	387 €
ADULTES & JEUNES ADULTES			
Activité unique (au choix) :			
Body Karaté	X		155 €
Taï Chi			190 €
Qi Gong			190 €
Karaté (nés en 2008 et avant)			280 €
Karaté Défense Training (KDT) nés en 2009 et avant			280 €
Krav Maga - Ados et Adultes (un cours) né en 2010 et avant			206 €
Krav Maga - Ados et Adultes (deux cours) né en 2010 et avant			337 €
Activités multiples (au choix) :			
Taï Chi + Qi Gong	X		303 €
Karaté + Body Karaté			360 €
Karaté Défense Training + KM			440 €
Karaté Défense Training + Karaté			455 €
Karaté + Krav Maga			490 €

Pour toute inscription à partir de Janvier, la cotisation club est prorataée (pas de prorata sur la licence fédérale).

En cas d'annulation de l'inscription où si le pratiquant ne suit pas les cours associés à sa (ses) discipline(s) et quelle que soit le motif, le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations réglées et encaissées ; **La licence fédérale n'est JAMAIS remboursée quelle que soit le motif**

Cas de force majeure : En cas de force majeure, entraînant la cessation ou suspension immédiate des cours (absence soudaine et imprévisible d'un professeur de l'Association, décision gouvernementale, de la Ville, par Arrêté préfectoral...liste non exhaustive), le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations durant la période où les cours n'auront pas été dispensés, la cessation ou suspension n'étant pas de son fait.